

## Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 130-2018

Type d'intervention: Motion

Motion ayant valeur de directive:

N° d'affaire: 2018.RRGR.392

Déposée le: 12.06.2018

Motion de groupe: Non

Motion de commission: Non

Déposée par: Hess (Bern, UDC) (porte-parole)  
Hofer (Bern, UDC)  
Knutti (Weissenburg, UDC)  
Geissbühler-Strupler (Herrenschwanden, UDC)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non

Urgence accordée:

N° d'ACE: \_\_\_\_\_ du \_\_\_\_\_

Direction: Direction de la police et des affaires militaires

Classification: –

Proposition du

Conseil-exécutif:



## Brigades canines dans la police

---

Le Conseil-exécutif est chargé du mandat suivant :

Renforcer la police cantonale par des brigades canines : elles ont un effet préventif et sont efficaces mais doivent être plus grandes et soigneusement formées. Il faut par conséquent intensifier et développer la formation des chiens de service de manière à ce que la police :

- puisse maintenir l'ordre public en tout temps grâce à des patrouilles de conducteurs de chiens et de chiens de service dans un but préventif, que ce soit dans l'espace public ou dans des points sensibles potentiellement dangereux ;
- puisse mobiliser des brigades canines dans le cadre de grands événements, de manifestations et de rassemblements de masse spontanés ou organisés.

Les brigades canines peuvent aussi intervenir hors du canton de Berne à la demande de corps de police amis. Les corps de police fixent les conditions et le financement dans le cadre de concordats déjà existants ou à conclure.

#### Développement :

La violence exercée en bande, qui se déclenche souvent de manière spontanée, constitue une importante menace pour la sécurité publique de notre canton. Dans les rassemblements de masse qui sont le théâtre de violence, cette dernière peut survenir rapidement et inopinément, mais elle peut aussi prendre une forme organisée et intentionnelle dans le but de commettre des actes criminels. Dans le canton de Berne, nous pensons au milieu de la Reithalle ou à la sortie des matches de football lors desquels se forment régulièrement des attroupements de hooligans qui causent dommages matériels et actes de violence.

On pense par ailleurs aux rassemblements récurrents et aux manifestations sauvages d'extrémistes politiques qui dégénèrent (auxquels le canton de Berne peut se trouver confronté) ou à des incidents tels que ceux qui sont survenus dans la nuit du Nouvel An 2015 à Cologne, lorsque des centaines de femmes ont subi agressions et harcèlement, et qui pourraient malheureusement aussi se produire chez nous. Il faut doter la police d'outils professionnels afin qu'elle puisse être en mesure d'étouffer dans l'œuf ces infractions, d'arrêter les auteurs et d'ouvrir systématiquement une enquête pénale. En cas de situation extrême, il faut pouvoir mobiliser les forces d'intervention rapidement pour défendre l'ordre public, comme c'est déjà le cas.

Les brigades canines (brigades de policiers avec des chiens de service) formées par des professionnels sont un outil efficace pour soutenir les forces d'intervention. Les conducteurs de chiens peuvent assumer des fonctions importantes dans des situations particulièrement graves : ils peuvent par exemple mettre les émeutiers en sûreté et les empêcher de fuir. Pour ce faire, des patrouilles de plus grande taille accompagnées de chiens policiers ont un potentiel de dissuasion élevé, grâce auquel, par leur seule présence, elles peuvent empêcher que des crimes ne soient commis. Les chiens de service sont utilisés par l'armée, la police et les gardes-frontières depuis des années et avec beaucoup de succès : que ce soit pour la détection de drogue, le pistage, ou la protection de personnes ou de bâtiments. En 2014, on a eu recours à des chiens de service lors de près de 20 000 interventions policières sur l'ensemble de la Suisse.

#### Destinataire

- Grand Conseil